

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/2117  
4 mai 1951  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

TELEGRAMME EN DATE DU 3 MAI 1951 ADRESSE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A la séance que le Conseil de sécurité a tenue le 2 mai 1951, j'ai signalé que des forces militaires et paramilitaires syriennes avaient envahi la zone démilitarisée ainsi que d'autres régions situées au delà de la frontière syrienne. Dans l'exercice de son droit naturel de légitime défense, Israël a livré bataille aux forces qui envahissaient ce territoire et a réussi à les repousser. Au cours de cette opération, les forces d'Israël ont eu quatre morts et blessés. Les Syriens ont laissé un certain nombre de morts en territoire israélien, à l'ouest de la zone démilitarisée. Ce matin, des forces syriennes ont ouvert un feu d'artillerie et de mortiers sur des positions israéliennes situées au nord du lac de Tibériade. Dans l'après-midi, deux sections d'infanterie syriennes ont pénétré en territoire israélien à l'ouest de la zone démilitarisée du nord. Les forces israéliennes ont riposté. Dans la région de Nuqueib, des forces syriennes ont tiré en direction de Ein-Geb et sur une vedette de la police israélienne qui se trouvait sur le lac. Aujourd'hui, dans la région de Houlé, des forces syriennes ont ouvert le feu sur des tracteurs dont les occupants travaillaient paisiblement à l'assèchement des marais. J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité soit saisi d'urgence de l'agression persistante commise par la Syrie et prenne toutes les mesures nécessaires pour ordonner le retrait des forces militaires et paramilitaires syriennes de toutes les régions situées à l'ouest de la frontière syrienne.

(Signé) Abba Eban  
Représentant d'Israël